

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-MARC

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Mise en œuvre de la solution retenue pour l'avenir de l'UVE

MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION RETENUE POUR L'AVENIR DE L'UVE

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

L'unité de valorisation énergétique de Planoise a été créée en 1971, année de la mise en service des 2 premières lignes d'incinération et de la constitution du réseau chauffage urbain desservant le quartier de Planoise et le centre hospitalier. Une 3^{ème} ligne a été mise en service en 1976, portant la capacité d'incinération à 50 500 t/an.

En 2002, une 4^{ème} ligne est mise en service, entraînant l'arrêt des 2 premières, portant la capacité de l'usine à 59 600 t/an. La réception de cette 4^{ème} ligne a été difficile. A cette occasion, d'importants travaux de mise aux normes du traitement de fumées sont réalisés et un système de cogénération est installé.

L'unité est transférée au SYBERT avec la compétence traitement des déchets en 2004.

A travers des marchés de prestation successifs, la société SECIP puis sa filiale BIVAL assure le fonctionnement de l'usine depuis sa construction pour le compte de la Ville puis du SYBERT. Le marché en cours, démarré le 6 décembre 2012, s'achève le 6 décembre 2018, soit une durée de 6 ans ferme. Il est ensuite renouvelable 2 fois 3 ans, soit une durée maximale de 12 ans. Il a fait l'objet de 4 avenants pour une augmentation globale du marché de 8,10 %.

En 2016, le SYBERT a commandé une étude d'état des lieux et d'analyse de scénarios pour le devenir de l'unité de valorisation énergétique.

Le prix très serré proposé par l'entreprise dans son offre pour faire fonctionner l'usine s'avère trop juste pour maintenir l'usine en parfait état : une dégradation progressive de l'ouvrage avait commencé à impacter la qualité de service, puis une reprise en main exigée par le SYBERT et opérée par l'exploitant dès 2014, au prix d'efforts financiers importants pour l'entreprise, a permis de stabiliser la situation.

Certains ouvrages communs de l'usine, très anciens, montrent un fort niveau d'usure ou de dégradation : leur remplacement et renforcement a commencé et doit se poursuivre.

La ligne de 1976 accuse 40 ans de service, ce qui est beaucoup et rare. Quelques remplacements notables d'équipements, dont la grille, ont été effectués et une nouvelle épreuve hydraulique sur la chaudière (4^{ème} décennale) est prévue en juin 2017.

La ligne de 2002 est beaucoup plus récente, mais le concept novateur de la grille refroidie à l'eau s'est avéré fragile. La chaudière, très performante, est également fragile. De gros travaux et remplacements induisant des changements de technologie sont nécessaires à court terme pour la fiabiliser.

L'analyse de différents scénarios a montré l'intérêt technique, financier et environnemental, de conserver une usine d'incinération valorisant localement l'énergie produite, et d'investir dans la ligne de 2002 afin de la fiabiliser et de la faire perdurer au-delà du marché en cours.

Pour ce faire, les travaux doivent être réalisés rapidement, afin de pouvoir s'appuyer sur la ligne de 1976 avant qu'elle ne s'arrête.

En décembre 2016, le Comité syndical du SYBERT, après avoir pris connaissance de cette étude sur le devenir de l'usine d'incinération, a décidé de poursuivre le fonctionnement de la ligne de 1976 jusqu'en 2021 et de fiabiliser la ligne de 2002 pour permettre son fonctionnement au moins jusqu'en 2032.

Cette décision bouleverse l'économie du marché en cours.

Les travaux envisagés sont très importants et ne s'intègrent pas dans les opérations de gros entretien et de renouvellement (GER) prévues au marché.

Au vu du montant du marché de prestations de services (environ 4 m€ par an) et du montant des investissements (7 m€), il n'est pas envisageable de passer un avenant afin que l'entreprise réalise les travaux. Par ailleurs, la durée résiduelle des reconductions du marché (6 ans) est trop courte au vu des durées d'amortissement (au moins 12 ans).

La réalisation des travaux bouleverse le contexte technique décrit dans la consultation : en effet, les lignes seront indisponibles alternativement plusieurs mois durant les travaux (perte de 20 à 30 % de disponibilité et donc de capacité) et nécessiteront du temps de mise au point et réglage lors des redémarrages.

Par ailleurs, il est toujours délicat de multiplier les interfaces (entreprise d'exploitation, maître d'ouvrage, AMO ou maître d'œuvre et entreprise de travaux) sur un équipement industriel en fonctionnement. Le risque est grand que les performances (techniques et énergétiques) ne soient jamais atteintes et que les responsabilités soient diluées et impossibles à déterminer en cas de dysfonctionnement et contentieux.

Ainsi, il est proposé de ne pas renouveler le marché en cours passé avec BIVAL et de relancer une consultation pour un marché qui prendra effet au 6 décembre 2018. Un nouveau marché permettra d'intégrer des travaux et d'engager l'entreprise signataire à l'atteinte d'objectifs, tant d'un point de vue de la disponibilité et du tonnage traité que de la fourniture de chaleur et des rejets environnementaux.

Cette proposition a été transmise le 23 janvier 2017 lors d'un Comité de pilotage de l'UVE à la Sté BIVAL.

Un tel marché étant complexe, il est proposé de s'adjoindre les services d'un AMO pluridisciplinaire pour rédiger les documents de consultation, analyser les offres, mettre au point le marché puis accompagner le démarrage du nouveau marché et superviser l'adéquation des travaux et des résultats avec l'offre puis de préparer les consultations relatives à la déconstruction des lignes arrêtées. Le montant de cette prestation est estimé à 200 000 € HT.

Au vu de l'importance de ce projet, tant pour le SYBERT que pour ses habitants, il est proposé de constituer un Comité de pilotage composé de la Présidente du SYBERT, du VP en charge de l'incinération, du VP en charge des finances, du VP en charge de la communication et des relations avec les adhérents, d'un représentant du Maire de Besançon et de 2 experts.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- le non renouvellement du marché de prestation de service avec BIVAL pour l'exploitation de l'UVE de Planoise, arrivant à échéance le 6 décembre 2018,
- le lancement d'un appel d'offres afin de retenir une entreprise qui sera chargée de concevoir les travaux nécessaires à la fiabilisation de la ligne de 2002 et la déconstruction des 3 lignes d'incinération des années 70 à compter de 2022, de réaliser les travaux, d'exploiter et de maintenir l'UVE jusqu'en 2032,
- le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau d'étude qui accompagnera le SYBERT dans cette démarche et l'autorisation donnée à Mme la Présidente ou son représentant pour lancer une consultation selon la procédure adéquate et signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution du marché correspondant,
- la constitution d'un Comité de pilotage chargé de suivre ce projet.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité